

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Trop peu de Belges trouvent leur chemin vers un appareil auditif : La Belgique à la traîne par rapport à ses voisins européens.

03 mars 2022 – Alors que nous fêtons la journée mondiale de l’audition, les experts en audition et en audiologie tirent la sonnette d’alarme. Seulement 34% des Belges ayant des troubles auditifs portent une aide auditive. Ceci place la Belgique en troisième position en queue de peloton à côté de ses voisins européens. Interpelée par ces chiffres, beMedTech, la fédération belge de l’industrie des technologies médicales, a réuni des experts de l’audition, des membres d’associations d’audiciens et d’audiologues, des organisations sectorielles, des spécialistes ORL et des assurances, afin de déterminer quelles pouvaient être les recommandations pour le secteur et les décideurs afin de remédier à la situation. Au centre du débat : les derniers chiffres de l’étude tri-annuelle EuroTrak.

Ce qui inquiète surtout est que quel que soit son degré, un problème auditif non traité a un impact sociétal considérable. Il a des conséquences considérables pour le bien-être social, les performances professionnelles et la qualité de vie globale des personnes concernées et peut générer des maladies concomitantes telles que la dépression et la démence. A l’inverse, 97% des utilisateurs d’aides auditives déclarent que leur qualité de vie s’en retrouve améliorée. De plus, les analyses EuroTrak indiquent que soigner les troubles auditifs a également un impact positif sur l’entourage des malentendants.

Les raisons pour le faible taux d’adoption d’appareils auditifs en Belgique sont multiples : la route vers une aide auditive est longue et complexe ; seulement 32% des personnes rencontrant des troubles auditifs ont reçu un test sur les cinq dernières années ; les malentendants attendent en moyenne trois ans avant de se décider à acquérir une solution auditive ; et trop peu de personnes savent que les aides auditives sont remboursées.

Mark Laureyns, Vice-président UCBA-CEUPA & Président Association Européenne des Audioprothésistes, regarde les choses d’un œil positif : « Les progrès technologiques pourraient bientôt changer la donne. L’innovation élargit rapidement la variété des aides auditives disponibles et, avec elle, les différents niveaux de solutions auditives et de prix. La personnalisation des appareils auditifs et autres dispositifs d’aide à l’écoute est devenue bien plus qu’un simple ajustement technique. Elle est de plus en plus considérée comme faisant partie d’une approche globale prenant en compte les aspects individuels et environnementaux de la personne malentendante. Plus que jamais, le moment est à la promotion des aides auditives et de leurs avantages. »

Afin d’améliorer le taux d’adoption des appareils auditifs, les experts proposent six actions concrètes :

1. **Recommandation: Les institutions académiques doivent mettre en place des programmes afin de sensibiliser, informer et former les professionnels de la santé sur les conséquences d'une perte auditive non traitée.** Le Rapport mondial sur l’audition de l’OMS fait le lien entre les problèmes auditifs et le risque accru de développer un déclin cognitif accéléré, la démence,

la dépression, la dépendance, une qualité de vie réduite, trouver et conserver un emploi. Les institutions académiques doivent s'assurer que les soignants de première et deuxième ligne reçoivent les connaissances appropriées sur les conséquences d'une perte auditive non traitée, afin d'orienter les malentendants non-propriétaires vers la bonne équipe.

2. **Recommandation: Les décideurs politiques et les organisations doivent rendre les dépistages auditifs systématiques.** La prévention va de pair avec d'abord la sensibilisation et le dépistage. L'étude EuroTrak indique que seulement 32% des interviewés se sont vu administrer un test auditif. Le public doit être régulièrement informé aux risques d'un manque de protection auditive, au travers, par exemple de campagnes de sensibilisation. L'Organisation Mondiale de la Santé recommande que tous les adultes, à partir de 50 ans, fassent régulièrement l'objet d'un dépistage de la perte auditive.
3. **Recommandation: Les professionnels de la santé, les institutions et les décideurs politiques doivent être transparents, et cohérents dans leurs communications.** Les aides auditives sont aujourd'hui plus petites que jamais et leur technologie est telle qu'elles permettent à une personne qui en porte une de faire plus qu'une personne qui n'en porte pas, comme passer des appels téléphoniques, écouter de la musique ou regarder la télévision avec le son directement dans son oreillette. Ceci étant, les appareils ne réhabilitent pas l'audition à ce qu'elle était. Les messages doivent rester équilibrés, en gérant d'une part les avancées des aides auditives, et d'autre part les attentes des patients.
4. **Recommandation: Les décideurs politiques doivent mettre à la disposition du public une source d'information centrale vérifiée et accessible à tous.** Bien que les prestataires de soins de santé tels que les orthophonistes, les audiologues, les psychologues, et les ergothérapeutes soient expérimentés en matière de réhabilitation auditive et possèdent de nombreuses connaissances dont les patients peuvent profiter, ces services ne sont pas accessibles à tous. Les informations justes doivent être plus visibles et plus accessibles. Le gouvernement peut jouer un rôle important à cet égard en créant un site web central qui affiche des informations correctes et actualisées.
5. **Recommandation: Les prestataires médicaux doivent informer l'entourage sur comment aider les malentendants vers des solutions.** Les personnes de l'environnement proche de la personne malentendante peuvent devenir des alliés utiles pour aider les malentendants à trouver des solutions. Ils doivent être informés sur comment discuter de la situation de manière constructive. En parallèle, les prestataires médicaux doivent donner suffisamment de temps aux malentendants pour prendre conscience de sa déficience auditive et collecter des informations à son rythme afin d'identifier la solution la plus appropriée.
6. **Recommandation: Les assurances, les autorités et les prestataires médicaux doivent diffuser un message actualisé aux personnes malentendantes sur les remboursements.** Les Belges ne savent pas que les aides auditives sont remboursées. Avec seulement 31% de ses malentendants étant informés, la Belgique obtient d'ailleurs le plus mauvais score à cet égard. Des études montrent que le prix et le remboursement ne figurent pas parmi les trois

principales raisons pour lesquelles une personne malentendante ne commencerait pas à utiliser une aide auditive. Mais, ne pas rembourser les appareils auditifs reviendrait à faire croire que la perte d'audition et les appareils auditifs ne sont pas une affaire sérieuse. Il est donc essentiel d'être clair dès le départ sur ce qui est remboursé ou non et comment.

Sachant que plus de la moitié des personnes âgées de plus de 65 ans manifestent une forme plus ou moins avancée de troubles de l'audition, les experts espèrent que les recommandations émises dans le rapport de la table ronde EuroTrak à laquelle ils ont participé pourront recevoir un retentissement important.

À propos de EuroTrak

EuroTrak est la plus grande étude comparative multi-pays sur les questions liées à l'audition. Initiée par l'EHIMA en 2009, elle met en lumière la prévalence des pertes auditives ainsi que l'utilisation des appareils auditifs et l'expérience des personnes malentendantes avec leurs appareils auditifs. Grâce à une enquête nationale menée tous les trois ans, elle permet d'identifier les tendances à travers le temps et les frontières.

Veillez trouver le rapport complet EuroTrak 2021 [ICI](#).

À propos de beMedTech

beMedTech est la fédération belge de l'industrie des technologies médicales et représente près de 200 entreprises, soit 80 % du marché concerné. Les membres sont des fabricants et/ou des distributeurs de dispositifs médicaux. Ensemble, ils apportent plus de 500 000 technologies médicales au patients. Elles réalisent un chiffre d'affaires annuel de 2,4 milliards d'euros, hors exportations, ce qui représente environ 17 000 emplois en Belgique.

Contact

Pour les entretiens avec Mark Laureyns :

Alexia van Daele

Growth Inc. Senior Communications Manager

Courriel: alexia@growth-inc.be

Mobile: +32 479 74 31 11

Site web : Growth-inc.be

--